

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du JEUDI 22 Novembre 1792, 1 an premier de la République.

Une Société d'Ecrivains patriotes rédige cette Feuille, & les articles des Séances de la Convention nationale sont particulièrement rédigés par le citoyen *Monfieur*, Député de la Lozère à l'Assemblée législative, & aujourd'hui à la Convention nationale. La Société ayant acquis le fonds des Rédacteurs de l'ancienne *Gazette universelle* qui ne doit plus reparaitre, ce Journal aura comme elle, par les correspondances les plus étendues dans toute l'Europe, le mérite de donner les nouvelles les plus fraîches, les plus exactes, & plus qu'elle, celui de propager les principes du régime républicain qui vont former les bases de notre Constitution. La nouvelle Société s'étant chargée d'acquitter les engagements de l'ancienne, les Souscripteurs qui ont éprouvé 1-3 trois mois & cinq jours d'interruption, recevront ce Journal deux mois & cinq jours au-delà de l'expiration de leur abonnement; le troisième mois sera remplacé par un exposé succinct & rapide, en douze ou quinze feuilles, de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre de cette année. Ce travail important sera bientôt mis sous presse; on pourra juger de son intérêt par celui que présente le *Tableau politique* qui ouvre cette Feuille.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. est rue Neuve des Petits Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières.

POLOGNE.

De Varsovie, le 31 octobre.

Les députés nommés par la confédération générale pour se rendre auprès du roi, furent admis, le 14 de ce mois, à une audience publique de sa majesté, à laquelle M. Kossakowski, délégué de la confédération générale pour la Lithuanie, adressa le discours suivant :

SIRE,

« Serait-il nécessaire de rappeler les principes d'un gouvernement républicain, à un roi jadis l'égal de ses concitoyens, qu'ils ont eux-mêmes porté sur le trône? Non sans doute. V. M. n'ignore pas qu'étant le chef & le père de la nation, il doit agir de concert avec elle. Arrive-t-il quelque chose d'heureux dans un état, des plumes vendues à la flatterie ne manquent pas d'en faire honneur au monarque qui le gouverne. Si, au contraire, quelque événement fâcheux vient y troubler la paix, la malignité & l'envie en rejettent encore la cause sur ce prince, qui peut-être en sera lui-même la victime. En garde contre ces deux excès, nous venons, au nom de nos compatriotes, offrir à V. M. l'hommage de notre attachement & de notre fidélité; hommage conforme au caractère de la nation, qui s'est toujours distinguée par son respect pour les rois. Ce sont des frères qui viennent déposer dans le sein d'un père tendre & sensible, des plaintes justes, mais douloureuses pour eux contre leurs propres frères, auteurs des maux qui affligent la patrie.

» Se prévalant des suffrages que lui prodiguent les novateurs & les hommes du jour, une philosophie décevante oppose ses principes illusifs à l'assentiment de la convention. Encouragée par ces succès éphémères, elle est parvenue à obscurcir la vérité, à proscrire la bonne foi, de manière que toute espèce de confiance mutuelle a disparu; car des hommes faux & sans morale croient voir, dans tout ce qui les ap-

proche, leurs vices & leurs travers. Ainsi se rompent de proche en proche ces liens précieux faits pour rapprocher tous les individus, & consolider les bases de la société. Cette vertu mâle, ce caractère fortement prononcé, qui devroient être comme l'empreinte de l'homme, dévoués au mépris de cette philosophie moderne, sont devenus des termes vides de sens. Que dis-je, la religion, les loix les plus sacrées ont eu le même sort; une morale versatile & toujours prête à justifier les excès les crians, semble avoir usurpé leur empire.

» Oui, c'est cette morale coupable qui a ébranlé les fondemens de l'autel & du trône; c'est elle qui a porté des atteintes funestes aux droits, aux prérogatives des nations.... Nos assemblées législatives n'ont pas été à l'abri de ses entreprîtes coupables. Ne respectant que ce qu'elle avoue pour son ouvrage, ne connoissant rien de sacré dès que ses intérêts se trouvent contrariés, sans égard pour des privilèges auxquels le temps lui-même a imprimé le sceau de la prescription, elle a réuni tous ses efforts pour renverser l'édifice antique & respectable d'une *république noble* (1), pour lui substituer un gouvernement arbitraire & despotique.

» Prompte à former des projets destructeurs, plus prompte encore à les exécuter, cette philosophie moderne lui voit à pas de géant la carrière désastreuse qu'elle s'étoit ouverte. Bientôt on s'aperçut, mais trop tard, que la propriété, la vie des citoyens n'étoient point à l'abri des atteintes qu'on

(1) République noble sont deux mots qui impliquent contradiction, à moins qu'on ne suppose que tous les habitans de la Pologne sont nobles. République signifie la chose publique, c'est-à-dire, la chose de tous; or, dans une république noble, quelques milliers d'individus font leur chose propre du reste des habitans, qui, n'ayant point de chose à eux, ne sont pas fort intéressés à défendre la chose d'autrui, à moins qu'ils n'y soient forcés.

leur portait, même sous la sauve-garde de la réputation la plus intacte, de la vertu la plus pure, & que l'une & l'autre alloient devenir le jouet de l'audace entreprenante de quelques individus. On reconnut sous le masque d'un faux patriotisme, l'inique imposture, la passion de dominer, & l'espérance d'insurrection, dont les premiers efforts n'avoient été heureux, que parce qu'ils avoient pris la livrée du civilisme. Usurpateurs de toute autorité, ils ne donnoient à leurs opérations la forme & le caractère des loix, qu'afin d'en mieux cacher le venin, & de la rendre plus funeste, bien sûrs qu'après avoir usurpé le nom & les pouvoirs de la nation, ils seroient toujours les maîtres de faire parler ces loix à leur gré, & d'anéantir celles qu'ils venoient de créer, comme ils avoient renversé celles qui servoient de base à la république. Ne voyant dans les prérogatives royales, dans le ressort d'un sage gouvernement, dans la sainteté de la religion, que des obstacles à leur ambition démesurée, ils vouloient tout détruire, faire éclore une guerre étrangère du sein des divisions intestines qu'ils fomentoient, multiplier les perscriptions, pour allарmer la sécurité tranquille du reste des citoyens, & les contraindre par cette effusion de sang, dont ils étoient les seules causes, de prendre part à leurs odieux projets.

(La suite à demain.)

AUTRICHE.

Extrait d'une lettre de Vienne du 31 octobre.

Il est impossible de rendre l'impression extraordinaire qu'ont fait ici sur tous les esprits les progrès des Français dans le territoire de l'empire, & la crainte qu'ils n'en fassent encore de plus considérables, si l'on ne parvient à les arrêter dans leur marche. Il est difficile, en effet, de calculer les suites que peut avoir une pareille invasion, en la considérant, tant par rapport à la politique, que par rapport à la tranquillité générale qu'elle peut compromettre, soit enfin du côté de l'économie. Il est évident qu'une seconde campagne exigera des efforts incroyables, & des sommes immenses pour la soutenir. On ne peut pas se dissimuler non plus, qu'en ouvrant un congrès de pacification, on ne rencontrera les plus grands obstacles, pour obtenir même des conditions modérées, sans lesquelles les ministres négociateurs ne pourroient traiter avec de jeunes républicains qui ont tant de raison d'être fiers de leurs succès. Ces tristes considérations affectent sensiblement notre ministère, qui d'ailleurs ne seroit pas éloigné d'entrer en négociation sur des bases raisonnables & fondées sur des principes d'humanité. Il est impossible, en effet, de songer à abandonner à leur malheur tant de familles privées, & obligées d'errer çà & là chez l'étranger, sans pouvoir trouver un asyle.

Un de nos officiers vient de présenter à l'empereur un plan pour la levée d'un corps franc, qui devoit être destiné à renforcer l'armée du Piémont; ce seroit une légion italienne composée de gens d'élite, & qui suivroit par-tout l'ennemi dans ses mouvemens. Le conseil de guerre, à qui ce plan a été remis, a reçu l'ordre d'en faire au plutôt possible son rapport; après quoi S. M. prendra la résolution qu'elle croira la plus convenable à la situation actuelle des affaires.

L'on assure depuis quelques jours que M. le comte de Wartensleben, lieutenant-général, a reçu l'ordre de se rendre en Brilgaw, pour remplacer le prince Antoine d'Esternazy, dont la santé se trouve altérée.

Les régimens hongrois destinés, comme nous l'avons dit, à passer en Italie, ont reçu l'ordre de faire la plus grande diligence; en sorte que ce corps d'armée arrivera à la destination plutôt qu'on ne l'avoit cru.

Tout ce que diverses feuilles publiques ont débité de la

marche des Russes est controuvé; & nous savons de bonne part qu'il n'en est pas encore question. La cour de Russie, qui au printemps avoit 18 mille hommes prêts à marcher sur les bords du Rhin, a dû suivre le plan général que ses alliés avoient formé. Selon ce plan, les Russes seroient arrivés trop tard pour pouvoir prendre une part active aux opérations de la campagne; & c'est la raison pour laquelle on a demandé l'équivalent en argent.

Outre les régimens de troupes hongroises, le conseil de guerre vient de donner ordre à 10 bataillons d'infanterie, & à autant de divisions de cavalerie, de se préparer à la marche vers le Brilgaw & vers les deux électors de Trèves & de Mayence: ce corps d'armée, qui s'élève à 27 mille hommes, aura une artillerie à proportion. L'époque du départ de la première colonne est encore incertaine, & l'ordre qui doit le fixer dépendra des circonstances.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre de Londres, du 16 novembre.

Il est très-vrai, ainsi que l'ont annoncé nos papiers, que M. Malouet se présente comme défenseur officieux de Louis XVI. On est assuré que la lettre par laquelle il en fait la demande, a été remise à M. Chauvelin le 9 de ce mois, & envoyée par ce ministre, le 10, au conseil exécutif, à l'effet d'obtenir les passeports nécessaires pour M. Malouet.

M. de Lally-Tolendal a fait la même offre à la convention nationale & à Louis XVI.

Tous les avis d'Ecosse annoncent que le refus du ministère & du parlement d'accorder aux habitans des villes le droit de choisir leurs magistrats, a rendu le mécontentement général dans tout ce pays. Il se forme par-tout des sociétés dont le but est d'obtenir pour le peuple une représentation plus égale dans la chambre des communes. Déjà quinze mille individus se sont formés en sociétés à Glasgow. Le célèbre pamphlet de Thomas Paine y a été publié à très-bas prix; il s'en vend à-peu-près dix mille exemplaires par semaine.

La dernière proclamation du gouvernement des Pays-Bas sur les émigrés, a excité les plaintes les plus vives de leur part; ils disent que le motif de qui force à rejoindre leurs corps, pour découvrir par-là plus facilement les *jacobins* qui se font glisser parmi eux, n'est qu'un vain prétexte: mais ils ne s'aperçoivent pas que la véritable raison est d'empêcher qu'ils n'aient aucune communication avec les sujets de l'empereur, & sur-tout avec les militaires. Depuis que les officiers autrichiens ont vu qu'ils sont soumis à une discipline plus dure & à un service plus pénible que les Français, ils ont osé se plaindre & demander des réformes. Les soldats, conduits par un régime dur & barbare, se sont aussi aperçus qu'on peut être soldat sans être esclave. Ainsi les principes de désorganisation sont introduits dans les armées de l'empereur, & ils se développeront, quand même la guerre ne seroit pas de longue durée.

Pourquoi les Français (émigrés), dit une gazette angloise, font-ils fabriquer tant de poignards à Brimingham? Depuis quand fait-on usage d'une pareille arme à la guerre? L'ordre des chevaliers du poignard existeroit-il en effet, & va-t-il se former en bataillons?

Dans la grande journée du 10 août, écrit un Anglois, je me promenois dans les environs des Tuileries pour voir forcer le monstre du despotisme dans son dernier repaire. Un brave *sans-culotte* me prenant pour un échappé de l'autre, me présenta sa pique, & je crus toucher à mon dernier moment. *Goddam*, m'écriai-je, je suis Anglois & ami de la liberté. Je vous crois, me dit le Français en m'embrassant; le lâche Burke ne seroit pas ici.

F R A N C E .

NOUVELLES DES ARMÉES.

Copie de la lettre du général Dumouriez au ministre de la guerre.

Bruxelles, 18 novembre, l'an 1^{er}. de la république.

Je viens de recevoir un parlementaire de la part du duc de Saxe-Teschén, qui m'a apporté les propositions ci-jointes.

J'y ai répondu de bouche qu'étant le général d'une république, j'étois assujéti à des ordres plus stricts que le général qui pouvoit me faire des propositions de la part d'une cour ou d'un prince chargé du gouvernement; que je regrettois, ainsi que les généraux autrichiens, la dévastation des campagnes & la souffrance des armées dans une saison aussi fâcheuse; mais que, malgré mes sentimens particuliers à cet égard, je ne pouvois qu'envoyer cette pièce au pouvoir exécutif de la république, & que je continuerois les opérations de la campagne.

Je vous prie, citoyen-ministre, de rendre compte à la convention nationale de ma réponse verbale à cette proposition, qui prouve que les Autrichiens se sentent bien foibles. La prise des grands magasins de Malines complete la victoire de Gemmaque, dont elle est le résultat. J'espère que bientôt celle d'Anvers achèvera de leur ôter toutes les ressources militaires pour une campagne prochaine. (Signé) DUMOURIEZ.

Propositions faites par le duc de Saxe-Teschén aux généraux de la république.

Louvain, le 17 novembre 1792.

La saison étant trop avancée pour continuer la campagne, & les deux armées souffrant également pour ne pas désirer du repos; le rassemblement d'ailleurs de ces armées ne servant qu'à ruiner le pays au détriment du cultivateur, il paroit qu'il seroit de l'intérêt des deux armées oppoées de convenir d'une suspension d'armes limitée, pendant laquelle les armées réciproques pourroient entrer en quartier de cantonnement d'hiver. Cette suspension d'armes comprendroit également la province de Luxembourg & le corps de M. le prince de Hohenlohe.

A cet effet, M. le comte de Marreloi, de l'approbation de S. A. R. Mgr. le duc Albert de Saxe-Teschén, est chargé de se rendre au quartier-général de M. le général Dumouriez à Bruxelles, & d'entamer avec lui une négociation en conséquence, d'après laquelle on conviendrait d'une base pour quartiers à prendre.

Par ordre de S. A. R. Signé, DE CLAIRFAIT, général.

Copie de la capitulation accordée à la garnison de Malines.

1^o. La garnison, composée de 1,300 hommes environ d'infanterie, des régimens de François Kinski, & de Ligne; & en cavalerie, de deux pelotons de Saxe-Cobourg, & d'un peloton des hussards de Blanckenstein, & d'un corps de soixante & dix hommes de l'artillerie, & généralement toutes les personnes du militaire au service de sa majesté impériale, devront quitter demain, 17 novembre, la ville de Malines, pour se rendre par la route de Louvain, à l'armée du général Clairfait. Les troupes conserveront leurs armes & pièces de bataillons. Les officiers & soldats, ou famille militaire, pourront emporter leurs équipages. Le général françois garantit leur retraite & celle d'un détachement de 20 hommes environ venant d'Anvers.

2^o. L'arsenal, l'artillerie, les magasins de tout genre, munitions & vivres, & généralement tous les effets appartenans à S. M. l'empereur, seront livrés aux troupes françoises, & l'inventaire sommaire en sera fidèlement remis au lieutenant-colonel Barrois, par le baron de Braudenstein, lieutenant-colonel & commandant l'arsenal de Malines.

Les magistrats & citoyens de Malines seront responsables, si les effets sont détériorés ou égarés.

Les portes de Bruxelles & d'Anvers seront livrées ce soir aux troupes françoises.

Les compagnies d'invalides, dont plusieurs invalides sont hors d'état d'être transportés, resteront à Malines, & le général en chef Dumouriez en ordonnera ce qu'il jugera convenable, de concert avec le général des troupes impériales.

Quelques malades & blessés resteront à Malines, & sont recommandés aux soins des Françoises. Ces malades & blessés recevront, à l'époque de leur guérison, des passe-ports pour se rejoindre à leur corps.

Le général françois consent qu'on fournisse, & engagera les magistrats à faire fournir trente-six chevaux de trait, un cheval de selle pour le transport des effets militaires de la garnison; il sera fourni, au même usage, un charriot attelé de quatre chevaux.

Etat des approvisionnemens pris dans les magasins de Malines.

Quatre pièces de canon de 24, 3 pièces de 12, 9 pièces de 4 bonnes; 11 mortiers mis hors de service devant Lille; 68 canons de différens calibres, de 48, 36, 25, 18, &c. hors de service; 200 ou environ petits canons, pris sur les Belges; 15,000 fusils avec leurs bayonnettes, bons; 2,400 canons de fusils neufs; 4,000 fusils à réparer; 600 pistolets, 300 mousquetons; 300 carabines rayées; 60,000 livres de plomb; 1,00,000 livres de poudre, en barrils de deux cents livres, avec des chappes; les barrils sont en chêne, bien conditionnés; 80,000 sacs d'avoine contenant 10 rations du pays; 10,000,000 livres de foin; 2,000 bottes de paille; 50,200 livres de charbon de terre; 600 matelas; 1,200 aulnes de toiles grises; 1,00 sacs de seigle, ou de farine de seigle, le sac pesant 150 livres; 10,000 sacs vuides.

Un magasin très-considérable de poudre, à cinq quarts de lieues de Malines, sur le chemin de Louvain, qu'on ne peut encore apprécier; une fonderie à canons; une machine à forer; un arsenal, un grand nombre d'affûts neufs, d'avant-trains de caissons, d'autres voitures d'artillerie, & 600 roues neuves.

Un magasin de plusieurs pièces, pleines de cartouches à fusil, à canon, & d'artifices de guerre; vingt drapeaux pris sur les Belges.

Le lieutenant-colonel adjudant-général, Pierre Thouvenot, pense que l'on pourroit faire travailler la fonderie avec avantage, le cuivre ne valant à Malines que 22 sols de France.

Il travaille à développer les moyens; je les adresserai très-incessamment au ministre.

Bulletin de l'armée de la Moselle.

Le 14 au soir, le général Bourdonville est arrivé à l'armée de la Moselle, sous Saarlouis; les dispositions étoient prises pour envoyer neuf mille hommes au général Custines, sous les ordres du lieutenant-général Ligneville; ils sont partis le 15, se dirigeant sur Hombourg. On a rassemblé d'autres forces à Saarlouis, pour s'opposer à ce que les ennemis, pendant que nos armées sont dans la Belgique & à Mayence, n'entreprennent quelque chose sur nos frontières, étant en forces de trente à trente-six mille hommes entre Luxembourg & Trèves.

De Paris, le 22 novembre.

Les Anglois demeurant à Paris se sont assemblés dimanche dernier à l'hôtel de White's, passage des Petits-Peres, pour célébrer les victoires des armées de la république françoise, & le triomphe de la liberté. Des citoyens de plusieurs contrées de l'Europe ont été invités à cette fête, & se sont réunis à leurs frères pour se livrer à la joie que leur ont

causé des événemens si intéressans pour le bonheur du genre humain.

Le secrétaire-greffier a consulté le conseil-général de la commune, pour savoir s'il devoit faire la lecture du bulletin de la santé de Louis XVI : cette proposition a produit de violens débats : enfin il a été arrêté que le bulletin seroit lu.

COMMISSION DU TEMPLE.

Bulletin du 20 novembre.

Le petit-lait a lâché le ventre, & a procuré plusieurs évacuations favorables; il est survenu hier au soir un saignement de nez assez abondant qui a soulage la tête, & a procuré dans le poulx un relâchement assez avantageux; les urines sont devenues plus claires, & le teint n'a aucun vestige de jaunisse; il sera purgé incessamment.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Grégoire.)

Suite de la séance du mardi 20 novembre.

Le citoyen Simon, député de la convention des Allobroges, membre de la convention nationale de France, a prié l'assemblée de déterminer le jour auquel elle voudra entendre la députation chargée d'apporter le vœu de la réunion de la Savoie à la république Française. Il a été décrété que cette députation seroit admise demain.

Roland, ministre de l'intérieur, est venu faire part d'une découverte importante. Un trou pratiqué dans un mur, fermé par une porte de fer, recouverte par un panneau qui fait partie du lambrillage d'un appartement, renfermoit une grande quantité de papiers; ces papiers consistent en lettres au ci-devant roi, en correspondances de feu Laporte & de plusieurs généraux, & en plans ou projets dont la connoissance peut intéresser la chose publique. Le citoyen qui a scellé la porte de fer en a donné connoissance au ministre, qui s'est transporté ce matin au lieu indiqué, & qui a parcouru les pieces déposées dans la cachette. Roland a demandé que la convention nommât une commission qui seroit spécialement chargée de l'examen de ces papiers.

Goupilleau, de la Vendée, a voulu témoigner de l'étonnement de ce que le ministre n'avoit pas instruit de ce fait la commission chargée de vérifier les papiers des Tularies: des murmures l'ont empêché de continuer son opinion.

On a d'abord décrété qu'il seroit nommé une commission particulière chargée de vérifier les objets de la nouvelle découverte; mais il s'agissoit de savoir de quelle maniere cette commission seroit composée. Laplanche vouloit qu'on mit dans un vase les noms des 83 departemens, & que le droit d'être la commission échût aux douze premieres deputations tirées au sort; Laplanche proposoit d'appliquer ce mode à toutes les nominations de comités.

Après une longue discussion, il a été décrété que la commission seroit composée de 12 membres tirés au sort par la voie ordinaire, & que le ministre, conjointement avec la commission, parapheroit les pieces du dépôt.

Séance du Mercredi 21 novembre.

Quatre députés de la nation savoisiennne ont été introduits dans l'intérieur de la salle, au milieu des applaudissemens universels: ils ont apporté le vœu de cette nation pour sa réunion à la république française. Toutes les pieces qui constatoient ce vœu, ainsi que les pouvoirs de la députation, ont été lus par le citoyen Doppat, l'un des députés, qui a fait aussi l'historique des travaux de l'assemblée nationale des Allobroges. Cette assemblée, composée des députés des 655 communes de la Savoie, après avoir, au nom de ses commet-

tans, émis avec solennité & unanimité le vœu de faire de la Savoie une partie intégrante de la France, a décrété une constitution provisoire, pour montrer au peuple une loi respectant au milieu d'une désorganisation nécessaire. Le sénat de Chambéry s'est humilié devant son souverain; il est venu à la barre de l'assemblée nationale des Allobroges: il a prêté le serment de maintenir la liberté & l'égalité, & de mourir pour les défendre. On l'a invité à continuer ses fonctions, en lui enjoignant néanmoins de ne plus s'occuper des crimes de leze-majesté royale. Les ci-devant nobles, les prêtres, les moines même; car il y avoit aussi des moines, sont également venus à la barre faire leur serment. Avant de se séparer, l'assemblée nationale savoisiennne a créé un comité d'administration, avec lequel doivent correspondre les membres envoyés près la convention nationale de France. Le rapport des députés allobroges a été souvent interrompu par des applaudissemens.

Les députés Allobroges ont embrassé le président, & il a été décrété, 1°. que les pieces apportées par les députés Allobroges seroient imprimées & envoyées à tous les départemens; 2°. que ces pieces seroient examinées par les comités diplomatique & de constitution, qui, lundi prochain, feront le rapport sur la réunion de la Savoie à la France.

David a dénoncé un acte épouvantable de cruauté de la part de la cour de Rome. Deux jeunes François, bons patriotes, excellens sculpteurs, élèves de David, ont été arrêtés par les sbirres, & traduits dans les prisons du gouvernement papal. On a fait des perquisitions dans leur domicile. Dans celui de *Chenard*, (c'est le nom de l'un de ces estimables artistes) on a trouvé un groupe représentant Jupiter qui foudroie le despotisme, ayant à ses pieds la philosophie la religion. Le rôle de subalterne que jouoit la religion de ce groupe, a mis les inquisiteurs en grand courroux. Une procédure barbare s'instruit contre ces deux François: l'un d'eux, a déjà expiré dans les prisons; l'autre est, dit-on, destiné à périr dans les flammes. A ce récit de David, l'indignation générale a saisi tous les esprits. Hardy a demandé que cet attentat aux droits de la nature & des gens, fût puni d'une maniere effrayante par les troupes de la république française. La convention a renvoyé l'affaire au pouvoir exécutif.

Deux dépêches de Labourdonnaie ont été envoyées par le ministre de la guerre: l'une, datée du 18 novembre, annonce la prise d'Ypres, de Furnes & de Bruges: les François les maîtres des deux rives de l'Escaut. « S'il est vrai, dit ce général, que les Autrichiens aient fait entrer quelques troupes dans la citadelle d'Anvers, nous aurons au moins le plus de la difficulté ». — Dans l'autre dépêche, du 19 novembre, Labourdonnaie annonce que le corps commandé par Lanouliere est entré dans Anvers: les habitans font éclater la plus vive allégresse: on a embarqué du canon de siege, pour le cas où la citadelle voudroit faire quelque résistance.

Custine écrit de Homburg, en date du 16 novembre, que les Prussiens se tiennent toujours à 4 à cinq lieues des Français: tous les postes des montagnes sont occupés par nos troupes, & l'on continue les reconnoissances pour voir si les Prussiens ont envie de nous tourner. « J'attends Bourbaki, ajoute Custine, & nous étonnerons par nos résolutions pour peu que la saison continue à nous seconder ».

Le pouvoir exécutif a communiqué à la convention la délibération qu'il vient de prendre, & par laquelle il est joint aux généraux de prendre des mesures pour assurer la liberté de la navigation dans tout le cours de l'Escaut & de la Meuse.

On a décrété une fabrication de 800 millions d'assignats de 400 livres. (Nous reviendrons demain sur cette séance.)

MONESTRIER

N
Une So
ment ré
La Socié
aura con
plus frai
les bases
Souseripi
au-delà
ou quinze
le Table
Le Bu
de l'abor
le premi

LA fan
chancelar
maladie
Il vien
tité de ri
l'effigie
DE SURD
on voit l
DIEU ET
M. l'a
mois, de
mille roy
feu à un
port, il
nutes, à
coré cet
cordé un
penferont
florins po
vie & la

Les am
ment dan
en corps,
de la confi
qui le tr
par le gé
Les rix
font plus